

Femmes et retraites : la double peine

FORCE OUVRIERE déplore les dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes qui intègrent à ce jour le projet de loi portant réforme des retraites.

Chacun sait que le projet sur les retraites, consistant pour l'essentiel à « travailler plus longtemps », pénalise davantage encore les femmes. Mais les femmes sont doublement pénalisées à considérer les mesures relatives à l'égalité professionnelle votées par l'assemblée nationale.

En effet, l'échéance de suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au 31 décembre 2010, posée par la loi du 23 mars 2006 sur l'égalité salariale, serait abrogée. Cette abrogation recèle un désaveu complet de l'exigence d'égalité salariale, pourtant centrale dans la résorption des inégalités entre les femmes et les hommes.

FORCE OUVRIERE n'a eu de cesse de rappeler que le problème des femmes n'était pas tant un problème d'inégalité de droit à la retraite, qu'un problème d'inégalité de carrières et de salaires.

Le projet de loi portant réforme des retraites prévoit certes d'instaurer une sanction financière.

Mais cette sanction ne serait applicable qu'à défaut d'accord ou de plan unilatéral relatif à l'égalité professionnelle au 1^{er} janvier 2012. La portée de cette sanction s'avérerait de surcroît bien relative, son montant étant plafonné à un 1% de la masse salariale et laissé à l'appréciation de l'autorité administrative au cas par cas.

Nulle exigence en matière d'égalité salariale ne serait donc maintenue.

Le ministre du Travail avait pourtant annoncé un texte sur l'égalité salariale « pour la fin de l'année », alors que se profilait une réforme des retraites injuste et inefficace.

Ce recul est pour FORCE OUVRIERE inacceptable. Il engage une régression majeure de la législation sur l'égalité professionnelle, ainsi discréditée par l'Etat lui-même. Prétendre agir pour l'égalité professionnelle au détriment de l'égalité salariale n'a aucun sens. Le projet de réforme des retraites en cours met ainsi en exergue une instrumentalisation de la problématique de l'égalité professionnelle.

C'est une double peine infligée aux femmes. FORCE OUVRIERE est d'autant plus déterminée à obtenir le retrait de ce projet de loi.